

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Syndicat mixte Parc Marin Côte Bleue - Demande de subvention pour l'acquisition d'équipements.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'Etang de Berre, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Parc Marin Côte Bleue (PMCB), syndicat mixte dont le Département est membre, a pour principale mission la protection du milieu marin littoral de la Côte Bleue. A travers des actions telles que la gestion des ressources halieutiques, la connaissance du patrimoine naturel, et l'éducation du public et des scolaires, le PMCB a développé une expertise faisant référence dans le domaine de l'environnement.

Gestionnaire reconnu notamment de deux zones marines protégées, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé «ASPIM» (Aire Spécialement Protégée d'Intérêt Méditerranéen depuis 2012 : 4 sites labellisés en France). Ce classement lui donne le statut d'Aire Marine Protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs : collectivités, professionnels, scientifiques, associations.

Le Département soutient le PMCB en participant au fonctionnement annuel de la structure et à ses projets d'investissement. La présente sollicitation concerne divers équipements :

- Rénovation des bouées de balisages des réserves marines.
- Acquisition de matériels de suivis, d'intervention sous-marine et d'aide à la surveillance des réserves.
- Remplacement de mobiliers et d'installations dans les locaux.
- Acquisition d'équipements informatiques, appareils photos et matériels pédagogiques.
- Rénovation du matériel nautique et du bateau et création de panneaux d'exposition.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 6 000 €, sur une dépense subventionnable totale de 17 500 €TTC (soit un taux de 34,30 %).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL